

100 - Action sociale de proximité

**Proposition de convention globale territoriale
entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin et
la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin
pour la période 2019-2022**

Rapport n° CD/2019/032

Service Chef de file :

I - Mission action sociale de proximité

Service(s) associé(s) :

/ H – Mission enfance et famille / J – Mission éducation, sport, jeunesse / L – Mission Aménagement, Développement et Emploi

Résumé :

Depuis 2008, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales, en tant qu'acteurs majeurs des politiques sociales sur le territoire Bas-Rhinois, ont construit un partenariat pour coordonner leurs politiques et leurs actions dans leurs domaines de compétences.

L'enjeu du renouvellement du partenariat entre le Département et la Caisse d'Allocations Familiales consiste à mobiliser l'ensemble des compétences partagées pour anticiper et prévenir les inégalités, promouvoir le principe d'universalité, qui garantit les mêmes droits à chacun et assurer le principe d'inconditionnalité de l'accueil social qui permet à chaque personne d'être accompagnée vers l'autonomie.

Cet enjeu s'inscrit en parfaite cohérence avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018.

Moins importante dans le Bas-Rhin (11,3%) que sur le reste du territoire national (13%) la pauvreté demeure néanmoins marquée dans le département par sa persistance et sa concentration géographique sur certains territoires (jusqu'à 22%).

Ce constat témoigne de l'évolution des politiques sociales qui ont progressivement basculé, à rebours de l'évolution des besoins sociaux des dernières décennies, vers des logiques largement curatives au détriment des logiques de prévention. Elles donnent aux personnes pauvres les moyens de survivre mais sans réelle perspective de sortie et d'autonomie dans la vie sociale et professionnelle.

Un partenariat au service de la prévention et de la lutte contre la pauvreté

L'enjeu du partenariat entre le Département et la Caisse d'Allocations Familiales consiste à mobiliser l'ensemble de leurs compétences et énergies pour anticiper et prévenir les inégalités, promouvoir le principe d'universalité, qui garantit les mêmes droits à chacun et assurer le principe d'inconditionnalité de l'accueil social qui permet à chaque personne d'être accompagnée vers l'autonomie.

Cet enjeu s'inscrit en parfaite cohérence avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018.

Le développement des modes d'accueil de la petite enfance, le soutien aux familles et l'exercice de la parentalité, le soutien des jeunes dans leur accès à l'autonomie, l'action sociale de proximité, les dispositifs d'inclusion des personnes en situation de handicap, l'habitat et le logement, les dispositifs d'insertion sont autant de compétences partagées ou croisées et de leviers qu'il convient d'activer de concert pour assurer l'égalité des chances dès les premiers pas de la vie, garantir l'accès aux droits et aux services essentiels pour les plus fragiles.

Depuis 2008, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales, en tant qu'acteurs majeurs des politiques sociales sur le territoire Bas-Rhinois, ont construit un partenariat privilégié pour répondre à cet enjeu et coordonner leurs politiques et leurs actions dans leurs domaines de compétences.

Il est proposé de renouveler ce partenariat par la conclusion d'une convention territoriale globale qui s'inscrit dans la continuité de ce partenariat historique et repose sur les valeurs communes suivantes :

→ Proximité et accessibilité

L'action sociale du Département et de la CAF s'inscrit dans une logique de proximité pour l'ensemble des territoires du département, qu'ils soient ruraux, périurbains ou urbains. À ce titre, les deux institutions souhaitent que le projet social à destination des bas-rhinois puisse délivrer des services au plus près des habitants et de leurs besoins. Au-delà de la proximité territoriale, il s'agit de promouvoir une réelle accessibilité des services à tous et ce, quelle que soit la fragilité des personnes.

→ Équité et universalité

Quel que soit leur lieu de résidence, tous les Bas-Rhinois doivent pouvoir accéder à leurs droits et aux bénéfices des politiques sociales dans des conditions équitables.

Les services délivrés s'inscrivent ainsi dans un cadre départemental cohérent, structuré notamment par les schémas et plans de politiques sociales formalisés par le Département et/ou la Caf avec leurs partenaires.

Dans le respect de son principe fondamental d'universalité de la politique familiale, la CAF entend être présente auprès de toutes les familles, tout au long de la vie.

→ Simplification

Les services déployés pour les bas-rhinois par le Département et la CAF doivent être simples, lisibles et permettre d'optimiser les moyens et dispositifs mobilisés. Dans cette perspective, les services ont l'ambition de partager les projets communs, de coordonner l'action des professionnels, de simplifier et de faire converger leur communication auprès des personnes. L'interopérabilité des systèmes d'information constitue une source de simplification pour faciliter l'échange de données, éviter les saisies multiples et simplifier l'accès aux droits.

Pour renforcer le partenariat existant, il est proposé une vision encore plus inclusive de l'ensemble des compétences portées par les deux institutions

Les deux institutions proposent une approche globale des réponses à donner aux difficultés sociales des personnes et des familles qui tiennent pleinement compte de l'ensemble de leurs compétences respectives, permettant de proposer aux habitants des réponses cohérentes et de coordonner les interventions des professionnels dans une logique de parcours.

Cette convention de partenariat est par ailleurs davantage ancrée par rapport à la précédente dans une déclinaison territoriale de l'action tenant compte des réalités locales. Cette dynamique territoriale implique de fait de renforcer les démarches de diagnostic

territorial et d'observation sociale. L'objectif est d'avoir une approche cohérente à l'échelle des cantons et des intercommunalités.

La mise en place des contrats départementaux sur la période 2018 2021 pour chaque territoire d'action du Département s'inscrit dans cette dynamique territoriale. L'objectif pour le Département est de sortir de la logique de guichet de financement pour apporter avec les acteurs locaux des réponses répondant aux spécificités et aux enjeux des territoires porteurs de développement et d'attractivité.

La Caf a engagé une démarche similaire en direction des communautés de communes au travers des conventions territoriales globales qui ont vocation à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Cette convention de partenariat constitue en outre un espace privilégié d'expérimentation et d'innovation. La convention porte l'ambition de développer de nouvelles approches, de nouveaux outils et de nouveaux services pour les populations.

Le projet de coopération, à conclure pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction par période d'1 an, annexé à la présente convention détaille par thématique les objectifs de coopération, ainsi que leur déclinaison en plan d'actions.

Il concerne les thématiques suivantes :

1- Petite enfance

Enjeu : réguler l'offre de place et anticiper les besoins des territoires/accès à l'emploi

- promouvoir l'accueil individuel sous diverses formes
- Développer les crèches à vocation d'insertion professionnelle (et étendre le principe aux périscolaires dans une logique de lever les freins du retour à l'emploi).

2- Soutien à la parentalité

Enjeu : Connaissance de l'offre/Animation du réseau des acteurs

- Actualiser et faire vivre le nouveau Schéma d'accompagnement des parents
- nouvelle dénomination -> schéma départemental des services aux familles
- Développer le réseau d'accompagnement des parents et son animation territoriale

3- Jeunesse

Enjeu : Articulation, éducation numérique, radicalisation

- Développer les nouvelles formes d'éducation au numérique
- Encourager et accompagner l'accès et le maintien en logement du public jeune

4- Accès aux droits

Enjeu : lutte contre le non recours par l'information sur les droits existants, inclusion numérique

- Accompagner/former au numérique pour développer l'autonomie administrative de nos publics communs
- Engager une coopération dans la détection du non recours pour définir des actions communes
- Coopérer dans la gestion des situations allocataires sensibles ou urgentes pour fluidifier l'accès aux droits

5- Insertion et emploi

Enjeu : piloter la gestion du RSA, accès aux droits, contrôle

- Réduire les délais entre ouverture des droits au Rsa et contractualisation

6- Logement et habitat

Enjeu : Habitat indigne, prévention des expulsions, Logement des jeunes, gens du voyage

- Concourir à la prévention des expulsions locatives
- Concourir à la lutte contre la précarité énergétique
- Déployer un Centre Départemental de Ressources des Gens du Voyage (hors EMS)

7- Handicap

Enjeu : Accès aux droits, accès aux modes de garde petite enfance (traiter dans la thématique petite enfance) et loisirs

- Fluidifier l'accès aux droits et aux services pour les familles confrontées au handicap

8- Déclinaison territoriale

- la coordination de nos démarches de contractualisation avec les territoires / contrat départementaux et convention globale CAF

9- Enjeux financiers

Enjeu : maîtrise conjointe des risques financiers liés au financement de structures

- Mettre en place une coopération renforcée pour une meilleure veille financière sur les partenaires communs de la CAF et du Département

10- Observation sociale

Enjeu : échange de données, diagnostic partagé, analyse des besoins des territoires

- Observation sociale et interopérabilité des systèmes d'information

De manière opérationnelle, une convention de mise à disposition de données et d'analyse partagée est proposée pour alimenter l'observatoire départemental. Ce projet de convention, joint en annexe au présent rapport, s'inscrit dans un cadre multi partenarial en lien avec l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg en cohérence avec la convention de délégation des compétences sociales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- *décide de renouveler son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales afin de coordonner sa politique et ses actions en matière d'action sociale sur le territoire bas-rhinois ;*
- *approuve les termes du projet de convention globale territoriale ci-joint à conclure entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin pour la période 2019-2022;*
- *approuve les termes du projet de convention de mise à disposition de données et d'analyse partagée ci-joint à conclure avec l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin;*
- *autorise son Président à signer ces deux conventions.*

Strasbourg, le 12/06/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the left.

Frédéric BIERRY